

COLAYRAC SAINT CIRQ

(À rappeler dans toute correspondance)  
**DOSSIER-N° PC 047069 24 A0006**  
Dossier déposé incomplet le 29 Août 2024

Adresse des travaux :  
451 ROUTE DE MARTEL  
Cadastré : E1947

**Affaire suivie par :**  
Vanessa RONC

**DESTINATAIRE**

Monsieur Cliff ZIEGLAIRE  
451 Route de Martel  
47450 COLAYRAC-SAINT-CIRQ

**Objet :** Demande de réaliser des abris couverts

Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que votre demande de Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes susvisée a fait l'objet d'un **rejet tacite** en date du 25 décembre 2024.

En effet, dans le mois qui a suivi le dépôt de votre demande en Mairie de COLAYRAC SAINT CIRQ, nous vous avons notifié en recommandé, un courrier pour vous avertir que votre dossier ne comportait pas toutes les pièces relatives à son instruction.

Ce courrier transmis en recommandé vous a été présenté en date du 25 septembre 2024.

Vous bénéficiez donc d'un délai de 3 mois à compter du 25 septembre 2024 et soit jusqu'au 25 décembre 2024, pour présenter en Mairie de COLAYRAC SAINT CIRQ contre décharge, l'ensemble des pièces manquantes à votre dossier.

Il vous appartient dès à présent de déposer une nouvelle demande avec l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction, si le projet doit être réalisé.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à COLAYRAC SAINT CIRQ  
Le 14/01/2025  
Pour le Maire, La Directrice Générale des Services

  
Charlène CAZAU

**\*\*\* Les pièces complémentaires déposées le 24 décembre 2024 à la mairie de Colayrac Saint Cirq ne sont pas conformes aux pièces demandées. Notamment l'attestation de l'architecte certifiant que l'étude géotechnique a été réalisée. En effet, ni le PPR visé ni le type d'étude réalisée ne sont conformes. De plus, la date de réalisation de l'étude n'est pas précisée, ni le nom de l'entreprise l'ayant réalisée.**